

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210308

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210308 INTITULÉ « ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA RÉFECTION DE LA BRIQUE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 5630, BOULEVARD LASALLE (OMH) :

1. DE permettre la réfection du revêtement de brique pour le bâtiment situé au 5630, boulevard LaSalle;
2. DE permettre de déroger à l'article 159 du Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, afin que le revêtement de brique en façade du bâtiment soit refait, sans conserver de manière identique les appareils de maçonnerie en place sur le bâtiment d'origine.
3. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, à la condition suivante :
  - que l'option retenue soit celle composée d'une brique noire comme revêtement principal avec des motifs en croix formés de briques beiges. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 3 juillet 2012, dudit projet de résolution intitulé « Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la réfection de la brique du bâtiment situé au 5630, boulevard LaSalle (OMH) » tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 10 septembre 2012** à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

**D'autoriser le remplacement de la brique existante par un appareillage de briques noires et de motifs en croix en briques beiges.**

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 23 août 2012

Louise Hébert  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**  
**RÉSOLUTION CA12 210308**  
**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

